



COMMUNIQUÉ DE PRESSE SUBVENTION À L'ACHAT DE VÉLO

A PARTIR DU 1ER MARS 2023

Dans le cadre de sa politique en faveur de la mobilité alternative à l'utilisation de la voiture individuelle la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois a décidé d'accorder une aide aux habitants du territoire pour l'acquisition d'un Vélo à Assistance Électrique (VAE) ou standard ou d'un kit d'électrification. Cette aide a pour objectif de promouvoir la pratique du vélo pour les déplacements quotidiens et de loisirs.

Pour qui ?

Pour les habitants de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, âgés d'au moins 16 ans (une autorisation parentale sera demandée pour les personnes mineurs-documents a télécharger)

Quand ?

Dès le 1er Mars et jusqu'au 31 décembre 2023

Les conditions ?

- Avoir sa résidence principale dans l'une des communes du territoire ;
- Ne pas avoir bénéficié d'une aide similaire auparavant. De plus, une seule subvention est recevable par foyer fiscal sans possibilité de renouveler à nouveau le dispositif ultérieurement ;
- S'engager à ne pas revendre le vélo subventionné dans un délai de 3 ans à partir de l'octroi de la subvention ;
- Ne pas avoir effectué l'achat du vélo avant le pré-demande

Aucune condition de revenus n'est demandée pour bénéficier de cette aide.

Combien ?

Pour les vélos à assistance électrique et les kits d'électrification :

Une subvention de 20% du montant d'achat TTC (plafonnée à 240€) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique neuf ou d'occasion chez un professionnel ou de l'achat d'un kit d'électrification.

La subvention pourra être portée à 25% du montant d'achat TTC (plafonnée à 300€) pour les achats réalisés dans une boutique située sur le territoire.

Pour les vélos mécaniques (classique) :

Une subvention de 20% du montant d'achat TTC (plafonnée à 80€) pour l'achat d'un vélo sans assistance électrique neuf ou d'occasion chez un professionnel.

Une subvention pourra être portée à 25% du montant d'achat TTC (plafonnée à 100€) pour les achats réalisés dans une boutique située sur territoire.

Comment ?

En remplissant le formulaire sur notre site internet ou en nous renvoyant les documents (disponible en téléchargement) par courrier à :

Aide à l'achat de vélo

1050 avenue François Mitterrand - 62810
AVESNES-LE-COMTE

Informations et règlement sur www.campagnesartois.fr onglet mobilité.

Contact :

Claire CALAIS - 03 21 220 200
claire.calais@campagnesartois.fr

A propos de la Communauté de Communes :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS

Président : Michel SEROUX – Directrice Générale des Services : Pascaline DUQUESNE

Chargé de Communication : Julien LEROY - 06 84 789 701 - communication@campagnesartois.fr

Siège Social : 1050 Avenue François Mitterrand - BP 26– 62810 Avesnes-le-Comte

Site Web : www.campagnesartois.fr Facebook : <http://facebook.com/Campagnesartois>

Twitter : <http://twitter.com/CampagnesArtois> Instagram : <http://instagram.com/CampagnesArtois>

Youtube : <https://www.youtube.com/channel/UCznYS8X3oagPzMv5msslaMw>

Newsletter Instant'COM : <http://www.campagnesartois.fr/archives-instant-com>

